

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 7
Suffrages exprimés : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2023/D/07/3-1/082

OBJET : ACQUISITION DES BIENS SIS 44 RUE DE ROMORANTIN (ANCIEN GARAGE RICHOUX) 46 RUE DE ROMORANTIN ET UN TERRAIN SITUE AU LIEU-DIT « LES POISANCES »

Le 20 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 12 juillet 2023
Secrétaire de séance : Grégoire BERT

Présents : Mesdames Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.
Messieurs Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Gérard MARGOTTIN, Georges MOUSSIER, et Claude TESSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Magali BRIEUX (pouvoir à Monsieur CLERC), Angélique DUBÉ (pouvoir à Madame COCHETON), Valérie PACAUD (pouvoir à Madame GAUTHIER).
Monsieur Bruno BERNARD (pouvoir à Monsieur CEPERO), Philippe CHAMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER) Pascal MASSON (pouvoir à Madame SERIEYS), et Vincent SOMMIER (pouvoir à Madame BOISSONNET).

Absents : Mesdames Marie-Laure BERTHIER et Suzanne DECHAMPS,
Messieurs Nicolas MARTINS et Bruno GIRARD

Dans le cadre des travaux de réaménagement du quartier du Bourgeau, la commune a sollicité Monsieur et Madame RICHOUX propriétaires des biens sis 44 rue de Romorantin cadastré AO n° 132, 46 rue de Romorantin cadastré AP n° 249 et un terrain cadastré ZV n° 1 situé au lieu-dit "Les Poisances".

Ces parcelles présentent respectivement les surfaces suivantes :
917 m² pour AO n° 132.
367 m² pour AP n° 249.
181 m² pour ZV n° 1.

En effet, ces immeubles sont situés dans le périmètre du projet et ne peuvent être conservés en l'état car cet emplacement a été retenu pour la création d'une aire de stationnement.

À l'issue de la négociation, les deux parties ont trouvé un accord matérialisé par une promesse de vente dûment signée par les propriétaires et réceptionnée en mairie le 05 juin 2023.

Le prix d'acquisition est de 55 000 euros net vendeur pour une surface totale de 1 465 m².

Il est ici rappelé que la parcelle AO n° 132 est un ancien garage automobile répertorié comme étant un établissement classé au titre de l'environnement.

A ce titre, les propriétaires devront avoir déclaré la cessation de cette activité auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher au moins trois mois avant la date prévue pour la vente.

En cas d'éventuelles mesures de dépollution prescrites par la Préfecture lors de l'enregistrement de la cessation d'activité, les propriétaires devront mettre en œuvre les moyens nécessaires pour répondre à ces injonctions.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'achat des terrains cadastrés AO n° 132, AP n° 249 et ZV n° 1 sous réserve que les prescriptions citées ci-dessus soient intégralement réalisées.
- De prendre en charge les frais de notaire.
- De mandater l'Étude Touraine Sologne Notaire (Me GHESTEM) Notaire à Selles-sur-Cher de procéder à la rédaction des actes.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, Grégoire BERT



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 24 juillet 2023
Date de mise en ligne sur le site internet, le 24 juillet 2023

